

Pr LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX

prémélange granulaire de chlorhydrate de lincomycine et de chlorhydrate de spectinomycine POUR USAGE
VÉTÉRINAIRE SEULEMENT
ANTIBIOTIQUE

INGRÉDIENTS ACTIFS :

Base de lincomycine (comme chlorhydrate de lincomycine)	22 g/kg
Base de spectinomycine (comme chlorhydrate de spectinomycine)	22 g/kg

INDICATIONS :

Pour prévenir la dysenterie (dysenterie vibrionique, diarrhée hémorragique) chez les porcs en croissance jusqu'à 57 kg poids vif.

MODE D'EMPLOI :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

Pour prévenir la dysenterie chez les porcs, une moulée complète contenant 44 grammes d'activité antibiotique par tonne doit être donnée en nourriture aux porcs en croissance, jusqu'à ce qu'ils aient atteint 57 kg.

Le prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX doit être incorporé à la moulée avant d'être utilisé.

Instructions pour le mélange :

Pour une moulée médicamentée complète. Ajouter 1 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX par tonne métrique de moulée complète. Le résultat de ce mélange sera une moulée complète médicamentée contenant 44 grammes d'activité antibiotique par tonne métrique. Ce mélange doit être donné en moulée aux porcs en croissance comme seule nourriture, jusqu'à ce qu'ils aient atteint 57 kg.

Pour faire des compléments médicamentés. Pour les compléments destinés à être incorporés dans la moulée complète, ajouter la quantité de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX indiquée dans le tableau suivant au complément pour préparer un complément médicamenté.

Taux de complément par tonne* métrique de moulée complète	Quantité de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX à ajouter au complément pour faire un complément médicamenté
25 kg de complément et 975 kg d'autres ingrédients	40 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX par tonne métrique de complément (1760 grammes d'activité antibiotique par tonne)
50 kg de complément et 950 kg	20 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN

d'autres ingrédients	4.4% G PREMIX par tonne métrique de complément (880 grammes d'activité antibiotique par tonne)
100 kg de complément et 900 kg d'autres ingrédients	10 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX par tonne métrique de complément (440 grammes d'activité antibiotique par tonne)
150 kg de complément et 850 kg d'autres ingrédients	7,5 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX par tonne métrique de complément (330 grammes d'activité antibiotique par tonne)
200 kg de complément et 800 kg d'autres ingrédients	5 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX par tonne métrique de complément (220 grammes d'activité antibiotique par tonne)
225 kg de complément et 775 kg d'autres ingrédients	4,5 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX par tonne métrique de complément. (200 grammes d'activité antibiotique par tonne)
250 kg de complément et 750 kg d'autres ingrédients	4 kg de prémélange LINCOMYCIN SPECTINOMYCIN 4.4% G PREMIX par tonne métrique de complément (175 grammes d'activité antibiotique par tonne)

*Cette moulée médicamenteuse contenant 44 grammes d'activité antibiotique par tonne métrique doit être donnée comme seule nourriture aux porcs en croissance, jusqu'à ce qu'ils aient atteint 57 kg.

MISES EN GARDE :

1. Les porcs traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 24 heures après le dernier traitement avec ce médicament.
2. Lors de la manipulation du produit, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux.
3. Garder hors de la portée des enfants.

PRÉCAUTIONS :

1. Les lapins, hamsters, cobayes, chevaux, vaches laitières ou autres ruminants ne doivent pas avoir accès aux moulées contenant de la lincomycine. L'ingestion de ces moulées pourrait provoquer de graves troubles gastro-intestinaux ou métaboliques (par ex., la cétose des vaches laitières).
2. Les bonnes techniques de fabrication doivent régir l'ajout du prémélange aux moulées. Ces techniques comprennent un nettoyage soigné permettant d'éviter toute contamination d'une préparation à l'autre.
3. À n'utiliser que chez les porcs en croissance jusqu'à ce qu'ils aient atteint 57 kg de poids vif.
4. Les porcs traités peuvent présenter un certain ramollissement des selles ou une diarrhée légère dans les 36 heures suivant le début du traitement. Une légère irritation et enflure de l'anus et/ou de la vulve peut être liée aux changements remarquables dans les selles. Ces réactions indésirables sont passagères et disparaissent entre le cinquième et le huitième jour du traitement. Si ces réactions sont plus sévères, arrêter d'utiliser ce produit.
5. Administrer seulement aux porcs destinés à l'abattage.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit sec, à une température inférieure à 30°C.

Contenu net 25 kg.

Fabriqué par

Bio Agri Mix LP

CP 399
Mitchell, ON
NOK 1N0



**CONTAINS
ANTIMICROBIAL
USE RESPONSIBLY**

**CONTIENT UN
ANTIMICROBIEN
UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE**

Lot No.

Exp.